CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E66200** **VALABLE JUSQU'AU** **12/10/2027**

ÉDITÉ LE 17/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1983

Raison sociale : ROUGIER MACONNERIE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/07/1983

Capital : 20 800

16 RUE JEAN JAURES
63390 SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT-FERRAND 1983 B 90047

Siret : 327 843 108 00017

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 83 00114

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 106698746

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 106698746

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 06 86 05 31 00 **Fax :**

Portable : 06 86 05 31 00

Responsabilité légale :
ROUGIER CYRIL CO-GÉRANT / ROUGIER DIDIER CO-GÉRANT / ROUGIER LUDOVIC CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : rougier.maconnerie@wanadoo.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 588 225 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	4	23/07/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/07/2026 10:20

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.